

[Text]

Mr. Leggatt: Have you had any requests from either of the belligerents with regard to investigating the question?

Mr. Andrew: I think not, I am almost certain, not. In any event, it has not yet come to a formal meeting of the commission.

Mr. Nelson: Mr. Leggatt has just anticipated my question.

Mr. Andrew: May I just mention one other thing. It is important to make the distinction between release and treatment. The agreement is quite specific. Treatment is not the responsibility of the ICCS. Release is in this dubious condition, but the treatment of people is not within the purview of the commission under the agreement.

The Chairman: Thank you, Mr. Nelson.

Mr. Nelson: Mr. Leggatt anticipated my question. However, Mr. Andrew might enlighten us as to what the regulations are governing the behaviour and movements of our own service personnel in Viet Nam with regard to fraternization, say, with the Americans or Vietnamese service personnel and civilians.

• 1705

Mr. Andrew: I am afraid I cannot give you a categorical answer because the civilian members of the delegation operate under foreign service directives and the military component operates under military directions. These could be different. I would assume that there would be co-ordination at the end so that you do not have more freedom for one than for the other. But at the same time, I would assume that there is no formal restriction and that normal common sense and the inherent character of Canadians to behave like gentlemen would cover the situation.

Mr. Nelson: Reverting back to Mr. Leggatt's line of inquiry, can you give us any rough figure as to how many political prisoners are being held in South Viet Nam?

Mr. Andrew: No. At lunch today I heard some interesting figures but we have nothing to offer in this area.

The Chairman: Mr. McKinnon.

Mr. McKinnon: Thank you. I would like to pursue that one moment. We have been receiving a considerable amount of verbiage anyway as possibly sound information—I do not know—about these political prisoners in South Viet Nam. Have your reports from the teams in the field ever mentioned that they have come upon such things so that they know of some, or do they have any information on them at all?

Mr. Andrew: I think not. I would say that our people have not really been looking for extra things to do. They have been very, very busy and if they did see it, if they saw some obvious abuse, I am sure it would be reported. But when they go out from their bases, their team sites, it is usually with a very specific objective in mind. Moving around in the area is not all that comfortable that they would happen upon them. We have had no report. I think that until we were actually asked to go and inquire into something of the sort, it is very unlikely we would have a report.

[Interpretation]

M. Leggatt: L'un ou l'autre des belligérants vous ont-ils demandé d'enquêter sur cette question?

M. Andrew: Je ne le pense pas; en fait, j'en suis presque certain, non. Quoi qu'il en soit, cette question n'a pas encore été soulevée lors d'une réunion officielle de la Commission.

M. Nelson: M. Leggatt vient de poser ma question.

M. Andrew: Puis-je parler d'une autre chose. Il est important de faire une distinction entre la libération et le traitement des prisonniers. L'Accord est très précis à ce sujet. Le traitement des prisonniers n'est pas la responsabilité de la Commission. Pour la question de leur libération, il y a un doute, mais quant à leur traitement il ne fait pas partie du mandat de la Commission, en vertu de l'Accord.

Le président: Merci, Monsieur Nelson.

M. Nelson: M. Leggatt a posé ma question. Toutefois, M. Andrew pourrait nous expliquer ce que sont les règlements concernant l'attitude et les déplacements de notre propre personnel au Vietnam, en ce qui concerne la fraternisation avec le personnel et les civils américains ou vietnamiens.

M. Andrew: Malheureusement, je ne peux pas vous donner de réponse catégorique car les membres civils de la délégation reçoivent leurs directives du Service des affaires étrangères et les militaires reçoivent leurs directives des autorités militaires. Il pourrait y avoir certaines différences. Je pense que la coordination finira par prévaloir si bien que vous n'aurez pas plus de liberté pour l'un que pour l'autre. Mais en même temps, je ne pense pas qu'il y ait de restrictions officielles et que le bon sens et la modération que les Canadiens ont en partage régleront ce problème.

M. Nelson: Pour en revenir au domaine évoqué par M. Leggatt, pourriez-vous nous donner un chiffre approximatif du nombre de prisonniers politiques détenus au Vietnam du Sud?

M. Andrew: Non. J'ai entendu parler de certains chiffres intéressants aujourd'hui pendant le déjeuner mais nous ne pouvons rien proposer à cet égard.

Le président: Monsieur McKinnon.

M. McKinnon: Je vous remercie. J'aimerais simplement poser quelques autres questions à ce même sujet. On a dit beaucoup de choses au sujet de ces prisonniers politiques au Vietnam du Sud, et il est difficile de tirer le vrai du faux. Les rapports de vos équipes sur place ont-ils jamais fait état de découvertes dans de domaine? Vos équipes ont-elles des renseignements à ce sujet?

M. Andrew: Je ne le pense pas. Nos gens n'ont pas vraiment cherché à ajouter à leur travail des tâches supplémentaires. Ils sont très très occupés et s'ils s'apercevaient d'abus quelconque, je suis certain qu'ils en feraient rapport. Lorsqu'ils font une sortie hors de leur base, c'est généralement dans le but de remplir un objectif très précis. Il n'est pas du tout facile de se déplacer dans cette région. Nous n'avons pas eu de rapport. A mon avis, tant qu'on nous demandera pas de nous pencher sur ce problème et d'enquêter, il est peu vraisemblable que nous recevions un rapport.